



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/JPVR/MDa/MD/JP/SAR/LG221/02.06.09/1468  
Nos Réf. : 09/CRAT A.253-AA  
AB

Le 26 juin 2009

DGO4 - Direction de l'aménagement  
opérationnel  
Monsieur Michel DACHOUFFE  
Directeur  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES


**Objet : Site à réaménager SAR/LG221 dit « Campus universitaire Val  
Benoît » à LIEGE – avis au sujet de l'arrêté provisoire**

Monsieur le Directeur,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 16 juin 2009.

La CRAT émet, en date du 26 juin 2009, un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant provisoirement le périmètre du site à réaménager SAR/LG221 dit « Campus universitaire Val Benoît » à LIEGE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

 Benoît BRASSINE  
Secrétaire

p-o.

Pierre GOT,  
Président